Le Courrier du Parc

2 550 exemplaires - N°96 - 4e trimestre 2021

bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

P 202053
Bureau de dépôt Arlon 1

Sommaire :

Distribution de fruitiers le 27 novembre 2
Un arbre fuitier offert à chaque enfant né entre le 1/10/2020 et le 1/10/2021 2
Comment planter votre fruitier ? ..... 3 & 4
Films amateurs du FINN 4
Comprendre la diversité végétale 5
Contrat rivière Moselle 6
L'Ambroisie à feuilles d'armoise 6
Opération Grand nettoyage : le bilan 7
Les arbres remarquables 8

Le bulletin d'information trimestriel sur les activités du Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Maison du Parc :

Voie de la Liberté 107 à 6717 Attert
parcnaturel@attert.be
www.pnva.be

Retrouvez-nous sur facebook

Parc naturel DE LA VALLÉE DE L'ATTERT

Pour nous contacter : 063/22 78 55

Rédaction & relecture : Clément Authelet, Adrien Holleville, Sylvie Hubert et Martin Lepage et Benoît Tassigny. Merci aux rédacteurs extérieurs.

Mise en page : Nathalie Druart

Editeur responsable : Sylvie Hubert

Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique

Avec le soutien de :

Commune d'Attert

Wallonie environnement SPW

Distribution de fruitiers le 27 novembre

La voici, la voilà, la tant attendue, semaine de l'arbre !

Dans le cadre de la semaine de l'arbre, le Parc naturel distribuera encore une fois des arbres fruitiers comprenant six variétés de pommiers et trois variétés de pruniers.

Alors n'hésitez pas à venir chercher votre arbre fruitier en échange du bon ci-dessous. Cette distribution se fera le 27 novembre à partir de 9 h 30 jusqu'à 11 h 30 sur le parking supérieur de la maison communale, en réservant votre fruitier au 063/22 78 55 ou par mail à adrien.holleville@attert.be.

Toutes les variétés (sauf la Reine-Claude crottée) portent le label « Certifruit ». La charte Certifruit indique que la variété achetée est une variété qui a été longuement expérimentée et approuvée par le CRA-W (Centre wallon de Recherches agronomiques). En plus d'être des variétés de qualité supérieure, les plants ont été produits en Wallonie et sont adaptés à nos régions.

Lors de la distribution, des conseils sur la plantation et la taille des arbres fruitiers vous seront donnés par l'équipe du Parc naturel. Sachant que la plupart des variétés de pommier sont allogames (nécessitent le pollen d'une variété différente lors de la pollinisation), nous donnerons 2 variétés de pommiers lors de la distribution.

Voici les variétés proposées :

Pommiers :

Reinette Hernaut : chair croquante et très juteuse, cueillette en octobre, conservation jusqu'en février. Production régulière et abondante. Floraison à la moyenne saison.

Radoux : fruit mi-ferme, croquant, sucré-acidulé, usage table, culinaire, à croquer. Très bonne fertilité, alternante. Floraison à la moyenne saison.

Cwastresse double ou Calville des Vergers : pomme moyenne à grosse, croquante, juteuse et bien sucrée durant un mois. Conservation fin septembre à décembre, fertile. Floraison précoce jusqu'à la moyenne saison.

Joseph Musch : fruit assez ferme, croquant, juteux, sucré acidulé, tout usage. Récolte mi-septembre, consommation novembre à mars. Floraison précoce.

Reine des reinettes : pomme croquante, juteuse, sucrée, acidulée et parfumée. Usage table et culinaire, ne se défait pas à la cuisson. Récolte en septembre. Floraison à la moyenne saison.

Reinette Evagil : pomme jaune, fruit de dessert surtout pour sa chair fine, sucrée-acidulée et son arôme exceptionnel, convient également en cuisson. Consommation début septembre à octobre. Floraison à la moyenne saison.

Pruniers :

Mirabelle de Nancy : petit fruit de mi-septembre, ferme, peu juteux et sucré, traditionnel pour confitures et pâtisseries. Auto-fertile.

Reine-claude crottée : petit fruit rond vert à doré, excellent. Récolte deuxième quinzaine d'août. Productivité moyenne. Auto-fertile.

Reine-Claude d'Oullins : prune assez grosse, vert jaune ; de maturité à mi-août, fruit très juteux de dessert, à consommer rapidement, car assez fragile. Auto-fertile.

Un arbre fruitier offert à chaque enfant né entre le 1/10/2020 et le 1/10/2021

Uniquement sur inscription : adrien.holleville@attert.be ou au 063/22 78 55

Distribution lors de la journée de l'arbre le 27 novembre

Comment planter votre fruitier ?

Depuis le 19e siècle, nous avons perdu 95 % de nos vergers en Belgique. Les arbres fruitiers, et ceux de type haute-tige particulièrement, sont importants pour la biodiversité, car ils sont des lieux de vie et de nourrissage pour de nombreuses espèces. De plus, ils peuvent nous procurer de nombreux avantages tels qu'une sécurité alimentaire, des propriétés culinaires ou un apport économique. Il faut savoir qu'il est notamment possible d'obtenir 25 € par arbre fruitier haute-tige par la Région wallonne en faisant la demande et en répondant à certaines conditions (*yesweplant.wallonie.be*). Alors, n'hésitez plus !

Avant de planter, il faudra choisir l'emplacement des fruitiers. Cette étape est très importante sachant qu'il faut attendre quelques années avant d'obtenir les premiers fruits. Un paramètre à prendre en compte est que les arbres fruitiers nécessitent d'être au soleil pour se développer surtout pour pouvoir donner de nombreux fruits. Une haie qui entourera votre verger sera un avantage pour atténuer la force du vent et limiter la possibilité que les arbres penchent. En outre, un prunier et un pommier haute-tige auront besoin respectivement d'un espace de 6 x 6 m et 8 x 10 m.

Pour la plantation, la deuxième moitié de novembre jusqu'à la mi-décembre est la meilleure période pour cela. En effet, à cette période les arbres auront perdu la totalité de leurs feuilles, ce qui évitera le risque de dessèchement de la plante. Il est aussi possible de planter en hiver, cependant cela laissera moins de temps à l'arbre de refaire ses racines, ce qui le rendra plus sensible aux sécheresses de l'été. Il faut toutefois éviter de planter lorsque les températures descendent en dessous de zéro degré.

Après réception du fruitier et avant plantation, il est préférable d'effectuer une taille de formation en axe vertical pour augmenter sa durée de vie, sa solidité et sa production. Cela consiste à garder uniquement la branche la plus grosse, vigoureuse et alignée au tronc. Les autres branches doivent être coupées. Cet axe vertical va très vite produire des bourgeons qui deviendront des branches robustes et productives arquées naturellement avec le poids des fruits. Après la coupe des autres branches, il faudra prévoir d'enduire les plaies de goudron végétal ou d'argile car nous sommes dans une période humide propice aux infections. Les racines blessées doivent être enlevées et l'idéal est d'avoir au moins 3 racines de 30 cm et un système de radicelles de 20 cm de long.

Le trou sera creusé en séparant les différentes couches, la partie riche et foncée proche de la surface, la partie moins riche et plus claire en dessous ainsi que la couche superficielle de gazon. Il aura 50-60 cm de diamètre pour un basse-tige et 80-100 cm pour un haute-tige. De plus, il sera profond de 40-50 cm et le fond sera travaillé pour aérer le sol. Toujours dans l'idée que les fruitiers se développent correctement et produisent un grand nombre de fruits, un apport de compost pour fertiliser le sol est nécessaire. Ce compost devra être mélangé avec la première couche du sol dans les quinze premiers centimètres de profondeur lors du remplissage du trou.

© Fédération des Parcs naturels de Wallonie

Concernant la protection contre les rongeurs, un manchon en treillis qui protégera les racines de toutes parts doit être confectionné. Il sera fermé, cylindrique et aura les mêmes dimensions que le trou. À savoir qu'un verger fauché est non recommandé. En effet, il est préférable de gérer celui-ci par pâturage. Le passage des animaux détruit les galeries des rongeurs grâce au tassement. En outre, un pâturage intensif empêche l'herbe de monter trop haut, ce qui empêche les rongeurs de se faufiler au ras du sol tout en étant dissimulé par la

végétation.

Il est recommandé de placer un tuteur de 2,5 m de long, enfoncé de 70 cm, de 8 à 10 cm de diamètre et placé au sud-ouest de l'arbre afin de contrer les vents dominants venant de cette direction. Le tuteur, en bois non traité de robinier, chêne refendu ou châtaignier sera placé avant l'arbre et le manchon pour qu'il soit finalement parallèle et à 10 cm du tronc de l'arbre. La ligature peut être en 8 et placée sur le sommet du tuteur de façon à ce que l'arbre ne se cogne pas directement au bois du tuteur avec le vent et ne se blesse.

Une fois le tuteur et le manchon placés, on remplit le fond avec la terre claire puis on met l'arbre et la terre plus riche préalablement mélangée à du terreau. À ce stade, on peut secouer l'arbre de haut en bas pour que les petites particules de terre/terreau comblent les espaces. Le treillis sera rabattu par la suite sur les 20 premiers centimètres de hauteur du tronc. On recouvre ensuite des terres humifères et il est possible de placer du fumier composté par-dessus. Le collet de l'arbre devra être à 5-10 cm au-dessus de la surface en prenant en compte le tassement du sol.

Enfin, si le verger est géré par pâturage, une protection contre les moutons ou bovins est à placer autour des arbres. Cela peut consister en un treillis rigide encerclant l'arbre entre le tuteur et une barre de béton avec un fil barbelé enroulé en spirale autour du treillis. Il faut toutefois lever le treillis d'une quinzaine de centimètres du sol pour que le bétail puisse pâturer au pied de l'arbre, ce qui limite le risque que des rongeurs s'y réfugient.

Vous pouvez retrouver ces conseils sur le site *diversifruits.be* dans l'onglet Documentation (fiches conseils) ou télécharger la fiche en scannant le QR code ci-dessous.

SCAN ME

Les Rendez-vous du Parc

Films amateurs du FINN

C'est le grand retour de notre soirée de projection des films amateurs du Festival Internationnal Nature Namur (FINN). Cette soirée se déroulera le **mercredi 24 novembre à 20 heures** pour le plus grand plaisir de nos cinéphiles !

Avec 413 films reçus, les organisateurs en ont sélectionné 16 de haute qualité. Parmi ces 16 courts métrages de maximum 5 minutes, nous voyagerons des paysages grandioses de la Patagonie jusqu'aux terres froides du Canada en faisant un détour chez nous pour nous glisser dans le terrier de nos renards ou écouter le chant mélodieux du troglodyte mignon dans nos forêts tempérées.

Lieu : Salle Robert Schuman (Maison du Parc, voie de la Liberté 107 à 6717 Attert – 1er étage)

Date : mercredi 24 novembre à 20 h

Réservation obligatoire : 063/22 78 55 ou adrien.holleville@attert.be

Nombre limité à 50 personnes

Entrée gratuite

Comprendre la diversité végétale

Une fausse idée commune est de croire que plus un sol est fertile, plus la diversité végétale sera élevée. Si cette idée se révèle fondée lorsqu'un jardinier est présent pour entretenir le terrain en enlevant les plantes qui se développent de manière spontanée, permettant le maintien des plantes qui l'intéresse, cela ne se confirme pas dans un milieu naturel où une vraie compétition existe entre les différentes espèces végétales pour contrôler un maximum d'espace. Ainsi quand un milieu naturel est très fertile (milieu non carencé en éléments minéraux), on y retrouve souvent moins d'espèces que sur un sol mésotrophe (moyennement fertile) ou oligotrophe (peu fertile). En effet sur un sol très fertile on retrouve souvent une petite dizaine d'espèces végétales qui domine le milieu.

Pour comprendre ce phénomène de dominance, il faut comprendre que cette compétition entre les plantes les a forcées à se spécialiser pour pouvoir prospérer dans un milieu. Cette spécialisation entre les différentes espèces végétales est un des sujets d'étude principaux de l'écologie. Après de nombreuses années d'étude par des écologues sur l'ensemble des plantes qui composent les milieux naturels, des regroupements entre les différentes spécialisations ont pu être établis pour les assembler en groupes de stratégies écologiques. Le regroupement le plus connu actuellement est celui établi par John Philip Grime en 1974 qui rassemble les différentes plantes en trois groupes de stratégie.

Le premier groupe est celui des **compétitrices** qui sont des plantes qui occupent les milieux riches en nutriments et qui subissent peu de perturbations naturelles (feu, inondation, coulée de boue, etc.) et humaines (déforestation, labour, tonte, etc.). Ce groupe contient l'ensemble de nos arbres, mais aussi des arbustes et des herbes pérennes (comme les roseaux et massettes pour les milieux humides). Ainsi, on comprend assez aisément que notre gazon se transformerait en forêt si on ne le tondait plus.

Dans le deuxième groupe on retrouve les plantes **rudérales** qui occupent des milieux riches en nutriments et qui subissent des perturbations régulières. Ces milieux sont les berges des rivières qui subissent régulièrement des inondations, mais aussi les champs cultivés où les chardons et les rumex prospèrent après chaque labour. Grâce à leur capacité de croissance rapide ces plantes peuvent vite occuper le milieu où le sol est mis à nu, s'y développer et boucler leur cycle de reproduction avant que les plantes compétitrices ne les gênent. De nombreuses plantes invasives se retrouvent dans ce groupe comme la Balsamine de l'Himalaya et la Renoué du Japon.

Le troisième groupe est composé des plantes **tolérantes au stress**. Ces plantes se développent uniquement lorsqu'elles sont sur des milieux pauvres en éléments minéraux et où aucune perturbation n'existe. Elles sont souvent de petite taille et poussent très lentement par rapport aux deux autres groupes. On peut retrouver par exemple dans ce groupe le Nard et les droseras. Le premier étant une petite herbe quasiment disparue de notre province qui occupe les pelouses sur les flancs de vallée rocailleuse. Les droseras sont des petites plantes carnivores de nos régions qui vivent dans les marais pauvres en éléments minéraux.

Lorsque le milieu s'enrichit, par l'apport d'engrais par exemple, les plantes appartenant à ce dernier groupe se font concurrencer par les plantes compétitrices (ou par les plantes rudérales lorsqu'il y a en plus des perturbations), n'ayant pas le métabolisme pour profiter pleinement de cette augmentation de la fertilité.

Malheureusement, par les différentes activités de l'homme, les milieux peu fertiles ou qui subissent peu de perturbations se font de plus en plus rares. Ce faisant, on est en train de perdre une grande partie des plantes liées à ces milieux. Pour contrer cette perte de biodiversité, les réserves naturelles permettent de maintenir des endroits où les perturbations humaines sont peu nombreuses. En outre, lorsque le milieu a été enrichi par le passé, des travaux ponctuels avant la mise sous réserve sont effectués pour réduire la fertilité par l'exportation de matière (étrépage, exportation du foin, coupe forestière, etc.).

Fauche au marais de Grendel pour y maintenir l'espace ouvert et y appauvrir le milieu

L'Ambroisie à feuilles d'armoise

Une plante invasive à éviter pour sauvegarder notre santé !

Les plantes exotiques envahissantes ou plantes invasives sont une des préoccupations majeures des protecteurs de l'environnement. En effet, depuis maintenant plusieurs décennies, certaines d'entre elles colonisent nos milieux et érodent la biodiversité, profitant de leur caractère envahissant. Si certaines sont déjà bien installées, telles que la Berce du Caucase ou la Renouée du Japon, d'autres attendent patiemment que les conditions leur soient favorables. Parmi ces dernières, l'Ambroisie à feuilles d'armoise a fini d'attendre : la plante est observée de plus en plus fréquemment en Wallonie, et menace de s'installer durablement.

© OWA 2021. Ambroisie à feuilles d'armoise au stade de plantule. La détection précoce de la plante permet d'éviter la floraison et la libération du pollen allergène.

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante annuelle, originaire d'Amérique du Nord. Elle sévit particulièrement dans les pays de l'Est, autour de la Hongrie, ainsi que dans le sud de la France et au nord de l'Italie. Dans ces pays, elle cause non seulement des problèmes économiques en tant qu'adventice des cultures de printemps, mais aussi et surtout des problèmes sanitaires. En effet, la plante est hautement allergène, son pollen répandu massivement en été provoquant de graves allergies. Rien que pour la France, le coût socio-économique de l'ambroisie dépasse 440 millions d'euros par an. Afin de prévenir l'arrivée de la plante, un Observatoire wallon des ambroisies a été créé en 2019 (*http://ambroisie.wallonie.be*) et tente de contenir son invasion.

Après deux saisons de surveillance, il est possible de faire quelques constats. La plante est manifestement présente sur le territoire, comme il est possible de le voir sur la carte. Pour l'année 2021, 36 populations ont été suivies et gérées, dont 10 populations préoccupantes présentant assez d'individus pour être un foyer de propagation futur. En Lorraine belge plus particulièrement, 5 sites contaminés ont été recensés, dont 2 préoccupants. Les étés plus chauds et les sols sableux ont probablement leur rôle à jouer dans l'apparition de ces populations. La plante est donc peut-être présente dans la région du Parc naturel de la Vallée de l'Attert, bien qu'aucune observation n'ait encore été signalée.

La situation n'est donc pas dramatique, mais il est urgent d'empêcher l'ambroisie de progresser chez nous ! Vous pourrez la trouver en bord de chemin, dans des friches ou dans certains champs. Cependant, les observations tendent à montrer qu'elle est principalement présente dans des jardins privés. En effet, l'Ambroisie à feuilles d'armoise est connue pour être un contaminant des cultures de tournesols. De ce fait, les graines d'ambroisies côtoient les graines de tournesol composant les mélanges de graines pour poules ou oiseaux sauvages. Il est ainsi fréquent de retrouver la plante autour des poulaillers, ou proche des sites de nourrissage pour oiseaux. Non gérées, ces populations peuvent devenir préoccupantes, et difficiles à contenir : les graines d'ambroisie peuvent survivre plus de 10 ans dans le sol !

Nos résultats actuels sont basés sur les recensements des citoyens via les plateformes d'encodage (Observations.be, iNaturalist, enquête EEE du SPW), et souffrent donc d'un manque de données. Pour nous aider dans la lutte contre la plante, il est donc essentiel que chaque personne identifiant de l'Ambroisie à feuilles d'armoise le signale sur l'une de ces plateformes, ou directement à *owa@uliege.be* ou au 081/82.28.26. Si vous nourrissez des oiseaux ou des poules, soyez donc particulièrement attentifs autour des poulaillers et des sites de nourrissage : vous aurez peut-être de l'ambroisie au printemps !

Adrien Delforge & Arnaud Monty
Observatoire wallon des Ambrosies

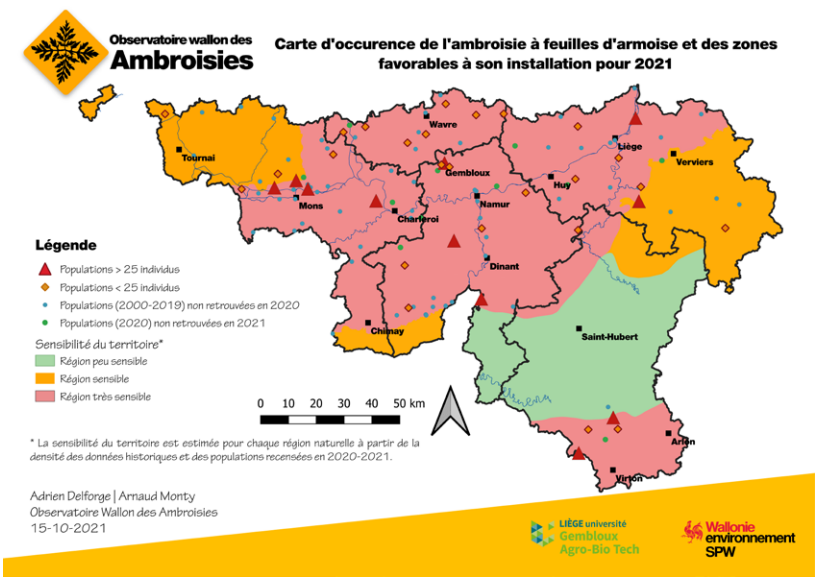

La plante est observée de plus en plus souvent, sur une grande partie du territoire Wallon

Opération Grand nettoyage : le bilan

Après avoir été annulée en 2020 puis reportée du printemps à l'automne en 2021, l'opération a enfin eu lieu ! Le week-end des 25 et 26 septembre plus de 180 habitants de la commune d'Attert se sont mobilisés pour nettoyer les rues de leur village. Parmi eux, 80 enfants et 20 adolescents grâce à la participation des écoles primaires et des mouvements de jeunesse.

Chacun des villages a répondu à l'appel pour cette édition, permettant de ramasser l'équivalent de 150 sacs (environ 3 m³).

Les canettes, bouteilles, plastiques, paquets de cigarettes et papiers divers restent les déchets le plus fréquemment ramassés, comme chaque année.

Bien que des objets insolites soient régulièrement découverts, aucun objet de ce type n'a été trouvé cette année. Il n'y a donc heureusement plus de machines à laver, frigos ou salons abandonnés dans la nature. Quatre dépôts sauvages ont toutefois été découverts par les bénévoles :

- ✓ Deux à Attert à proximité de la station d'épuration ;
- ✓ Deux à Tontelange dont une remorque entière de déchets de démolition.

Un premier constat :

- ✓ moins de participants dans certains villages,
- ✓ grosse participation des jeunes notamment du Patro Desmond Tutu de Metzert et de l'unité Guides 10e Val d'Attert de Post, mais également des écoles de nos villages,
- ✓ moins de déchets.

La diminution de la quantité de déchets ramassés est également constatée à l'échelle de la Région wallonne, avec une baisse de 57 % de l'indice wallon depuis 2017. Cet indice représente le nombre de kilos de déchets ramassés par kilomètre de voirie parcourue.

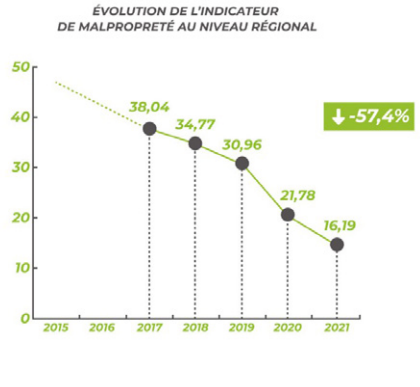

En province du Luxembourg, ce sont au total 1 591 sacs de déchets tout-venant (11 tonnes) et 1 473 sacs de PMC (5 tonnes) qui ont été ramassés par 8 584 participants.

Pour toute la Wallonie, 81 240 personnes ont participé ramassant 126 tonnes de déchets sur 7 784 km de voiries.

Si l'opération fut un succès cette année, c'est grâce à la motivation des bénévoles, à la coordination des chefs de villages, au suivi des équipes par l'Échevin de l'environnement, au ramassage par les ouvriers communaux et à la logistique assurée par l'équipe du Parc naturel et de l'Antenne locale du contrat de rivière.

Merci à tous d'avoir rendu nos villages plus propres, d'avoir montré l'exemple et d'avoir sensibilisé les jeunes à la protection de l'environnement. En sensibilisant nos jeunes, c'est un travail de fond qui est réalisé avec des effets multiples, en cascade pour l'avenir.

Il y a beaucoup de chances qu'en sensibilisant nos jeunes à cette problématique, ils n'auront pas le geste incivique plus tard de jeter des déchets le long de nos routes, dans nos campagnes, dans nos bois. De plus, une fois cette attitude positive emmagasinée, il est fort à parier qu'ils sensibiliseront leurs proches, leurs parents et leur entourage.

Les arbres remarquables

Tilleul à grandes feuilles derrière l'église de Thiaumont

Connaissez-vous le lien entre le tilleul des plaids à Thiaumont, le hêtre pourpre à Metzert devant l'église et l'alignement des 3 majestueux chênes à Faascht ? Oui, c'est bien cela, ils sont tous classés comme arbre ou haie remarquables.

Au sein du Parc naturel de la Vallée de l'Attert, nous avons 47 arbres ou groupes d'arbres remarquables et 3 haies remarquables (selon la définition du classement, la différence entre groupe d'arbres et haie remarquables est que le premier est monospécifique alors que le second est plurispécifique). La composition des essences parmi les arbres remarquables montre clairement que le tilleul est majoritaire sachant que 36 % des arbres sont des tilleuls (comprenant le Tilleul de Hollande, le Tilleul à petite feuille, le Tilleul à grande feuille et le Tilleul argenté), 16 % sont des Chênes pédonculés et 14 % sont des Marronniers des Indes.

Le statut de remarquable pour un arbre ou une haie permet une meilleure valorisation et protection du patrimoine naturel au sein du Parc. Toutefois, cela n'empêche pas l'abattage de l'arbre s'il est en mauvais état sanitaire avec une demande préalable de permis ; comme pour tous les arbres de 40 cm de diamètre mesuré à 1,50 m à partir du sol. Malheureusement à cause des trois dernières années de canicule, certains arbres et haies remarquables montrant des signes de faiblesses ont été abattus, comme plusieurs faux cyprès de Lawson situés près de la maison communale.

Votre arbre est remarquable ? Inscrivez-le !

Il reste certainement sur notre territoire des individus d'une grande beauté par leur ramure ou en lien étroit avec notre histoire. Et dans cette continuité de valoriser notre territoire, nous faisons appel à vos connaissances pour inscrire des arbres qui méritent pour vous d'être des arbres remarquables (voir lien ci-dessous). Vous n'êtes pas obligé d'être le propriétaire du terrain où se situe l'arbre ou la haie pour l'inscrire, mais il faut prévenir le propriétaire auparavant pour avoir son accord et pour pouvoir prendre les dimensions et constater l'état sanitaire.

Les conditions pour qu'un arbre soit remarquable sont nombreuses : intérêt paysager, historique, dendrologique, folklorique, religieux, etc. Sachez toutefois que les arbres ayant un diamètre de 150 cm mesuré à 1,50 m à partir du sol sont classés automatiquement comme arbre remarquable.

Enfin, l'équipe du Parc a mis en place une nouvelle story map qui reprend l'ensemble des arbres remarquables classés au sein de la commune. Vous pouvez la trouver dans la partie « Paysages et patrimoine » dans l'onglet « Les projets du Parc » sur le site internet du Parc.

Lien pour l'inscription et les informations sur les arbres remarquables : *https://www.wallonie.be/fr/demarches/proteger-des-arbres-et-des-haies-en-wallonie#formulaires* ou scannez le QR code ci-contre.

SCAN ME

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter : *arbres.haies.remarquables@spw.wallonie.be* ou l'équipe du Parc naturel.
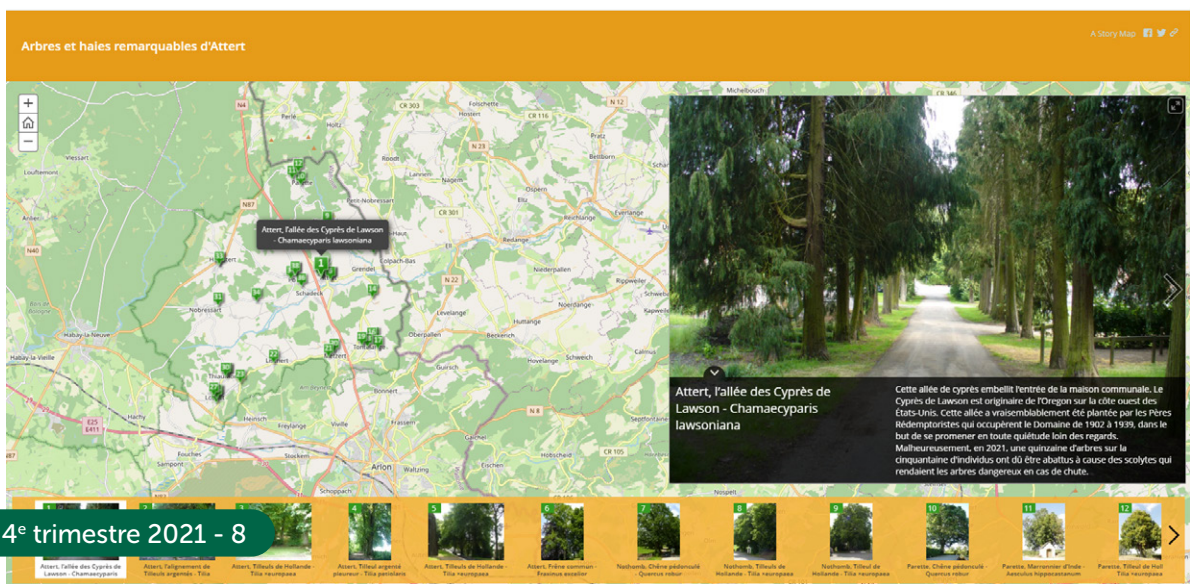
Story map sur les arbres remarquables accessible sur le site du Parc. Accès direct via ce QR Code